

SOMMAIRE DE LA LETTRE N°168

Le Coin des Épargnants

- Quand les Etats-Unis et le pétrole vont, tout va ou presque

Si vous étiez absent cette semaine...

- France, Toujours entre deux eaux
- Les Etats-Unis n'en finissent pas de surprendre

Le Coin de la Conjoncture

- La France face à ses grands concurrents européens
- Le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, entre fantasme et réalité
- *Spécial Salon de l'Agriculture* : la France reste une grande puissance agricole

Le Coin des Tendances

- *Spécial Salon de l'Agriculture* : l'agriculture digitale est en marche
- *Spécial Salon de l'Agriculture* : le « big data » a-t-il pris possession de l'agriculture ?
- Facebook, la petite entreprise de Mark Zuckerberg se porte bien
- La guerre des plateformes entraînera-t-elle la fin de la télévision de papa ?

La semaine économique et financière

LE COIN DES EPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 27 février 2016	Evolution Sur la semaine	Résultats 31 décembre 2015
CAC 40	4 314,57	+2,17 %	4 637
Dow Jones	16 639,97	°1,59 %	17 423
Nasdaq	4 590,47	+1,91 %	5107
Daxx Allemand	9 513,30	+1,33 %	10 743
Footsie	6 096,01	+2,45 %	6 242
Euro Stoxx 50	2 929,16	+2,02 %	3 100
Nikkei	16 188,41	+1,39 %	19 033
Taux de l'OAT France à 10 ans	0,505 %	-0,063	0,993 %
Taux du Bund allemand à 10 ans	0,148	-0,058	0,634 %
Taux du Trésor US à 10 ans	1,761	- 0,011	2,269 %
Cours de l'euro / dollars	1,0931	-1,73 %	1,0854
Cours de l'once d'or en dollars	1 224,89	-0,40 %	1061
Cours du baril de pétrole Brent en dollars	35,590	+7,34 %	37,570

Quand les Etats-Unis et le pétrole vont, tout va ou presque

La révision du PIB du 4^{ème} trimestre 2015 des Etats-Unis à la hausse, les espoirs de nouvelles mesures de la part de la BCE, la convergence de vue sur la situation internationale des banquiers centraux réunis à Shanghai ont fait souffler, cette semaine, un vent d'optimisme sur l'ensemble des places financières. Le cours du pétrole est, en outre, en augmentation grâce aux négociations entre la Russie et

l'Iran sur une éventuelle régulation de leur production. Zhou Xiaochuan, le Gouverneur de la Banque Populaire de Chine a contribué également à détendre la situation en affirmant que la Chine avait d'autres possibilités monétaires que la dépréciation du yuan.

SI VOUS ETIEZ ABSENT CETTE SEMAINE

France, Toujours entre deux eaux

D'un côté, la consommation maintient son rythme de progression en effaçant le recul du mois de novembre ; le PIB a été revu à la hausse et le chômage baisse ; de l'autre les ménages ainsi que les chefs d'entreprise ne voient pas l'avenir en rose et le chiffre d'affaires de l'industrie est à nouveau en baisse.

Légère révision à la hausse du taux de croissance du dernier trimestre 2015

Le produit intérieur brut (PIB) en volume a augmenté de 0,3 % contre 0,2 % en première estimation. En moyenne sur l'année 2015, la croissance élève toujours à 1,1 % après +0,2 % en 2014.

Consommation, l'effet des attentats du mois de novembre s'estompe

Après un mauvais mois de novembre, la consommation semble se ressaisir. En effet, au mois de janvier, les dépenses de consommation des ménages progressent de 0,6 % en volume, confirmant le résultat du mois de décembre où la hausse avait été de 1,0 %. La progression est imputable aux dépenses en énergie et à la consommation en biens d'équipement du logement. Le retour à des températures d'hiver normales a conduit les ménages à se chauffer davantage et donc à accroître leurs dépenses en la matière. En janvier, les dépenses en énergie progressent, en effet, de 3,4 % après deux mois consécutifs de forte baisse.

Les Français restent pour autant chafouins en ce début d'année

Selon l'INSEE, au mois de février 2016, la confiance des ménages diminue de 2 points et atteint 95. L'indicateur s'écarte un peu plus de sa moyenne de longue période (100). Les incertitudes économiques semblent peser sur la confiance des ménages qui doutent de la reprise.

En février, l'opinion des ménages sur leur situation financière personnelle passée est quasi stable : le solde d'opinion perd 1 point. Leur opinion concernant son évolution future fléchit légèrement. Ces deux soldes restent au-dessous de leur moyenne de longue période. L'effet pétrole est de moins en moins perçu par les ménages qui ne considèrent pas que leur pouvoir d'achat s'accroisse.

Les ménages sont nettement moins nombreux qu'en janvier à considérer qu'il est opportun de faire des achats importants. Après un rebond de 8 points le mois précédent, le solde d'opinion recule de 6 points en février. Il reste néanmoins au-dessus de sa moyenne de longue période.

En février, l'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne ne varie quasiment pas. Le solde d'opinion sur leur capacité d'épargne actuelle se maintient à son niveau moyen de long terme. Celui sur leur capacité d'épargne future est quasi stable (+1 point) et reste légèrement au-dessus de sa moyenne de longue période.

Les ménages sont de nouveau moins nombreux à considérer qu'il est opportun d'épargner : le solde baisse encore de 4 points en février et se trouve désormais à son niveau le plus bas depuis août 2015. Il continue ainsi de s'éloigner de sa moyenne de longue période. La baisse des taux semble impacter les épargnants tout comme la chute des cours des actions en ce début d'année.

Les chefs d'entreprise doutent sans tomber dans un pessimisme noir

Selon l'INSEE, au mois de février, le climat des affaires en France se contracte de deux points et retrouve son niveau de long terme (100). Le climat est stable dans l'industrie, perd un point dans le bâtiment et les services, et deux points dans le commerce de détail. En revanche, les chefs d'entreprise considèrent que l'économie devrait poursuivre son expansion dans les prochains mois. En effet, en dépit du repli du climat des affaires, l'indicateur de retournement pour l'ensemble de l'économie reste dans la zone indiquant une situation conjoncturelle favorable.

Indicateur de climat des affaires France



Le chiffre d'affaires de l'industrie mal orienté

Au mois de décembre, le chiffre d'affaires des entreprises de l'industrie manufacturière s'est contracté de 1,1 % après une hausse de 1,3 % en novembre. Il décroît également à l'exportation de 0,6 % après une progression de 1,4 %. De même, le chiffre d'affaires se contracte sur l'ensemble de l'industrie (-1,0 % après +1,1 %).

Au quatrième trimestre 2015, le chiffre d'affaires recule de 0,4 % par rapport au troisième trimestre, dans l'industrie manufacturière comme dans l'ensemble de l'industrie.

Dans l'industrie manufacturière, le chiffre d'affaires progresse légèrement sur un an (+0,2 %). Il augmente de façon un peu plus marquée pour l'ensemble de l'industrie (+0,6 %).

La baisse non conclusive du chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) a baissé de 27 900 au mois de décembre. Il s'élève désormais à 3 552 600. Sur trois mois, la baisse est de 0,8 % mais sur un an, elle cède la place à une hausse de 1,8 %.

Le résultat du mois de janvier est imputable à une forte progression des radiations. Cela peut être imputable à des clarifications de situation menées tant par Pôle Emploi que par des demandeurs d'emploi ayant retrouvé une activité. Il peut également s'agir de personnes qui ont renoncé à effectuer des démarches pour se maintenir à Pôle Emploi. Le Ministère de l'Emploi a souligné qu'il n'était pas en l'état capable de donner des explications sur cette progression des radiations.

Le nombre de demandeurs toutes catégories confondues en s'élevant à 5 459 700 est en recul de 0,3 %. Il progresse en revanche de 0,4 % sur trois mois et de 4,2 % sur un an.

Le nombre de chômeurs parmi les jeunes de moins de 25 ans a enregistré un recul de 1,5 %. En revanche, les plus de 50 ans n'enregistrent pas de réelles améliorations. En un an, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a progressé de 7,8 % (0,8 % sur trois mois et stabilité en janvier).

Plus noire, la durée moyenne du chômage continue de progresser. En janvier, elle était de 306 jours, en hausse de 2 jours par rapport à décembre et de 18 jours en un an.

Compte tenu du recul du niveau de confiance des consommateurs et des entreprises au mois de février, il n'est pas attendu une réelle accélération de croissance dans les prochaines semaines. Le chômage se situe sur une ligne de crête sans pour autant s'engager sur un véritable processus de baisse. Les sureffectifs sont encore nombreux dans plusieurs secteurs d'activité et l'absence de reprise franche n'incite pas les dirigeants d'entreprise à embaucher en CDI.

Les Etats-Unis n'en finissent pas de surprendre

Révision à la hausse de la croissance

Le consensus tablait sur une révision à la baisse du taux de croissance américain pour le dernier trimestre 2015. Or, c'est l'inverse qui s'est produit. La croissance a été de 1 % et non de 0,7 % comme cela avait été mentionné en première estimation. Pour l'ensemble de l'année 2015, l'expansion demeure à 2,4 % comme en 2014.

Les dépenses d'investissements des entreprises, notamment dans les équipements, ont moins reculé que précédemment estimé. Elles se sont contractées de 0,7 % au lieu d'une baisse de 2,5 % annoncée initialement. Les importations ont ralenti de 0,6 %, pesant moins sur la croissance quand elles étaient, en première estimation, prévues en hausse de 1,1 %. Les stocks ont moins pesé sur l'économie.

En revanche, les dépenses de consommation qui représentent les deux tiers du PIB, n'ont augmenté que de 2 % au lieu de 2,2 %, selon la 1^{ère} estimation. La progression était de 3 % au 3^{ème} trimestre.

Les exportations se sont plus fortement contractées avec un recul de 2,7 % au 4^{ème} trimestre au lieu d'une baisse de 2,5 % pour la 1^{ère} estimation. L'impact de l'appréciation du dollar est réel.

Les dépenses publiques enfin ont été bien moins fortes que prévu avec un recul de 0,1 % au lieu d'une progression de 0,7 % pour la 1^{ère} estimation et de 1,8 % au 3^{ème} trimestre. Les investissements des États et des collectivités locales ont diminué de 1,4 %.

Confiance des consommateurs en baisse mais pas complètement entamée

La confiance des consommateurs américains en février, mesurée par l'Université du Michigan baisse plus faiblement qu'escomptée. L'indice s'établit à 91,7 contre 92 en janvier mais il était attendu à 91. De même, les dépenses de consommation des ménages ont progressé de 0,5 % dépassant également les prévisions.

Après quelques semaines de pessimisme, les économistes américains parient sur un rebond de la croissance au premier trimestre 2016, autour de 2,5 %. Pour l'ensemble de l'année, le taux de croissance pourrait être une nouvelle fois de 2,4 %.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

La France face à ses grands concurrents européens

La France distancée par l'Allemagne et le Royaume Uni en matière de PIB

La France est la troisième puissance économique de l'Union européenne avec un PIB de 2 177 milliards d'euros contre 3 027 milliards d'euros pour l'Allemagne et 2 577 milliards d'euros pour le Royaume-Uni, ce dernier pays a creusé l'écart avec la dépréciation de l'euro. L'Italie se place au 4^{ème} rang avec un PIB de 1636 milliards d'euros. Sur ces dix dernières années, le PIB a progressé de 7,9 % en France contre 14,3 % en Allemagne, 11,7 % au Royaume-Uni et 4,2 % en Espagne. En revanche, il a diminué de 5,7 % en Italie. Pour la zone euro, la progression a été de 6,6 %.

En ce qui concerne le PIB par habitant, en 2015, la France (32 740 euros) est largement distancé par le Royaume-Uni (39 580 euros) et par l'Allemagne (37 108). Le Royaume-Uni a bénéficié, pour creuser l'écart avec la France, de l'appréciation de sa monnaie.

La bérézina des exportations

La France a perdu, au cours de ces quinze dernières années, d'importantes parts de marché à l'exportation, -46,5 % depuis 1999. Les exportations françaises ne représentent plus que 3,2 % des exportations mondiales contre 8,2 % pour l'Allemagne. Elles restent néanmoins supérieures à celles de l'Italie (2,8 %), à celles de l'Espagne (1,8 %) et à celles du Royaume-Uni (2,8 %). La France est le pays dont les parts de marché ont le plus reculé au sein des grands pays de l'Union européenne. Néanmoins, le Royaume-Uni fait presque aussi mal avec un recul de 45,1 %. Les pertes de parts de marchés atteignent 12,5 % pour l'Espagne, 18,7 % pour l'Allemagne, et 37,9 % pour l'Italie. Ce recul général est, en partie, imputable à la montée en puissance des pays émergents et notamment de la Chine au sein du commerce international. Le décrochage de la France est lié à la dégradation de la compétitivité des entreprises intervenue à compter de 2001 avec, en outre, un mauvais positionnement (gammes moyennes). La balance courante française est déficitaire de 0,1 % du PIB quand celle de l'Allemagne est excédentaire de 8,2 % du PIB. L'excédent de la zone euro est de 3 % du PIB. Il est à noter que le Royaume-Uni dégage un déficit de 4,7 % du PIB. Pour les seuls échanges de biens, le déficit a atteint pour la France, 45,1 milliards d'euros en 2015 quand l'Allemagne a dégagé un excédent de 246 milliards d'euros. L'Italie reste une puissance exportatrice avec un excédent de 45,2 milliards d'euros. Le Royaume-Uni a une balance commerciale fortement déficitaire, 146,9 milliards d'euros.

Un pays de services

La France est le pays où la part des services est la plus importante. Ils représentent 78,9 % de la valeur ajoutée contre 78,4 % au Royaume-Uni, 75,1 % en Espagne, 74,3 % en Italie et 69 % en Allemagne. Le poids de l'industrie est en France désormais très faible. Elle ne pèse plus que 13,8 % de la valeur ajoutée soit moins qu'au Royaume-Uni (14,7 %). Son poids est près de deux fois inférieur à celui enregistré en Allemagne (26,8 %). L'industrie représente 18,6 % de la valeur ajoutée en Italie et 17 % en Espagne.

Des ménages pas aussi accroc à la consommation que cà...

Le poids de la consommation privée française (55,5 %) est dans la moyenne de la zone euro (55,7 %). En Allemagne, la consommation représente 54,6 % du PIB, en Italie, 61,1 %, en Espagne, 58,3 % et au Royaume-Uni, 64,7 %.

L'investissement résiste

L'investissement des entreprises résiste en France. Il s'élève à 12,1 % du PIB contre 12 % en Allemagne, 9,7 % en Italie et 10,3 % au Royaume-Uni.

Le problème récurrent de l'emploi

La France se caractérise par un fort taux de chômage (10,1 % en 2015). Le taux de chômage était, toujours à fin 2015, de 4,5 % en Allemagne et de 5,1 % au Royaume-Uni. En revanche, le taux de chômage s'élevait à 20,8 % en Espagne et à 11,4 % en Italie.

Avec l'Italie, la France a un des plus faibles taux d'activité de sa population active, respectivement 63,6 % et 71,4 %. Ce taux est de 77,6 % en Allemagne et de 77,2 % au Royaume-Uni. Le taux d'activité des 55-64 ans est toujours à la traîne même si des progrès ont été obtenus ces dix dernières années. Il est de 52,6 % en France contre 69,7 % en Allemagne et 64,7 % au Royaume-Uni. Le taux italien est inférieur à celui de la France (51,1 %).

La France a une faible durée annuelle du travail (1 476 heures) mais qui est supérieure à celle de l'Allemagne (1 368 heures). En revanche, la durée en Italie est supérieure (1 737 heures). L'Allemagne a une faible durée du travail notamment en raison d'un fort recours au temps partiel (27,7 % des salariés en Allemagne contre 18,9 % en France). Au Royaume-Uni, ce ratio est de 26,8 %.

Un âge toujours précoce de départ à la retraite

Pour l'âge légal de départ à la retraite, la France fait toujours figure d'exception. Les autres pays ont opté pour un âge de 65 ans (néanmoins 63 ans pour les femmes en Italie et 62 ans pour les femmes au Royaume-Uni).

Un déficit et des dettes

Le déficit public a été en France, de 3,7 % du PIB en 2015 contre un excédent de 0,5 % en Allemagne. Le déficit italien était de 2,6 % du PIB quand celui de l'Espagne était de 4,8 % et celui du Royaume-Uni de 4,4 %.

Le déficit structurel est, en France, de 2,7 % du PIB contre 2,5 % en l'Espagne et 1 % en Italie. Il s'élève à 4,4 % au Royaume-Uni.

Au niveau de la dette publique, la France a dépassé, avec un ratio de 96,2 % du PIB, la moyenne de la zone euro (93,5 %). L'Allemagne réduit sa dette publique dont le ratio est de 71,6 %. La dette publique italienne s'élève à 132,8 % du PIB. Celle de l'Espagne atteint 100,7 % du PIB et celle du Royaume-Uni, 87,7 %. Seuls l'Allemagne et le Royaume-Uni ont conservé leur triple A dans la notation Standard & Poor's. Le taux d'intérêt auquel s'endette à 10 ans l'Etat français est trois fois supérieur au taux allemand (0,6 % pour 0,2 % au 18 février 2016) et deux fois inférieur à la moyenne de la zone euro (1,24 %). L'Italie s'endette à 1,56 %, l'Espagne à 1,78 % et le Royaume-Uni à 1,44 %.

Le record de dépenses sociales en Europe

Les dépenses sociales représentent en France 35,6 % du PIB contre une moyenne au sein de la zone euro de 30,4 %. En Allemagne, elles s'élèvent à 28,3 % du PIB, en Italie à 31,7 %, en Espagne à 27 % et au Royaume-Uni à 26,2 %.

Un endettement privé important mais pas exorbitant

Les entreprises françaises sont de loin les plus endettées du panel. Elles le sont à hauteur de 134,6 % du PIB contre 126,7 % pour les Britanniques et 82,5 % pour les Allemandes. La moyenne de la zone euro est à 126,1 % du PIB.

La dette des ménages français représente 86,1 % de leur revenu disponible brut contre 82,5 % pour les ménages allemands, 62,3 % pour les ménages italiens et 126,7 % pour les ménages britanniques.

Le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, entre fantasmes et réalité

Depuis le 22 février, un 12^{ème} nouveau round pour la conclusion du traité de libre-échange transatlantique s'est engagé à Bruxelles. Ce projet de traité donne lieu à de nombreuses polémiques. Certains s'y opposent au nom de la protection de la culture française ou au nom de la défense de l'agriculture européenne. D'autres y voient la volonté des Américains de détricoter de l'extérieur l'Union européenne. Les partisans du traité mettent en avant ses effets d'entraînement en matière d'échanges au moment même où le commerce international stagne. De son côté, Barack Obama souhaiterait pouvoir achever son mandat avec la conclusion de cet accord qui compléterait celui qui vient d'être signé par son pays avec 12 pays de la zone Asie-Pacifique. Les Etats-Unis sont, en effet, moteurs sur cette négociation. Leur objectif est de se positionner comme le pivot du commerce mondial grâce à un système d'accords avec l'Asie-Pacifique et l'Europe. Il s'agit de contrebalancer l'influence croissante de la Chine qui met en place de son côté ses propres accords comme le RCEP, Regional Comprehensive Economic Partnership avec 10 membres de l'ASEAN et l'Australie, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud et la Nouvelle-Zélande. La Chine s'est également rapprochée de l'Europe en 2013 afin d'élaborer un accord sur les investissements.

Les négociations ont commencé en 2008 et ont abouti à un accord de principe le 5 octobre 2015. D'ici l'été, il est prévu de finaliser cet accord.

Ce traité devrait instituer un partenariat entre deux très grands acteurs du commerce international, l'Amérique du Nord et l'Union européenne qui assurent plus du quart des exportations mondiales et plus du tiers des importations mondiales. Les deux zones sont économiquement très imbriquées et ont tout à gagner d'un abaissement des droits et d'une diminution des contraintes réglementaires. L'Union européenne est l'un des premiers partenaires des Etats-Unis en 2015 représentant 18,1 % des exportations américaines derrière le Canada (18,6 %) et 19% des importations américaines juste après la Chine (21,5 %).

La relation commerciale avec les États-Unis est l'une des plus importantes de l'UE après l'Asie et les pays européens hors Union. En 2014, 18,3 % des exportations européennes étaient destinées aux Américains et 12,2 % des importations européennes provenaient des États-Unis.

Sur le plan des investissements directs étrangers, les États-Unis investissent massivement dans l'UE (les investissements américains représentent 39,5 % des flux entrants en 2012 de l'UE). Les Européens font de même aux États-Unis, 31,7 % des flux sortants de l'UE étant destinés aux États-Unis.

L'intensité des échanges entre les deux blocs s'explique notamment par le haut niveau d'échanges intra-firme des filiales américaines et européennes. En 2010, plus de la moitié des filiales américaines se trouvaient dans l'UE, tandis que 60 % des actifs tenus par les filiales américaines à l'étranger étaient en Europe. Les filiales européennes, quant à elles, étaient à 75 % implantées aux États-Unis. Le commerce intra-firme représenterait le tiers du commerce transatlantique.

La signature du traité devrait faciliter les échanges entre les deux zones économiques. Le surcroît de croissance a été évalué à 1,1 % du PIB (160 milliards d'euros) à l'horizon 2027 pour l'Union Européenne. Les secteurs européens qui ont le plus à gagner sont l'automobile (de 13 à 95 milliards euros de gains pour les exportations), la chimie (9 à 35 milliards d'euros) et la métallurgie (3 à 17 milliards d'euros). Ce sont les États ayant des volumes d'importations les importants en provenance des États-Unis qui tireront le plus grand profit de ce traité : le Royaume-Uni, l'Irlande, le Portugal, la Grèce et l'Espagne. Le PIB par habitant augmenterait de 9,7 % moyenne au Royaume-Uni, de 7,3 % en Suède, de 6,55 % en Espagne. La France serait un des pays qui profiterait le moins de cet accord (+2,64 % de PIB par habitant en moyenne). Ce faible impact est lié à ses échanges moins développés que ses partenaires avec les États-Unis. Autre avantage du traité, compte tenu du poids des acteurs, les standards américano-européens seraient plus facilement les standards mondiaux.

En revanche, l'agriculture européenne pourrait être pénalisée tout comme le secteur des « machines, appareils et matériels électriques ».

Ce traité serait une aubaine pour le Royaume-Uni au cas où le Brexit était adopté dans le cadre du référendum prévu au mois de juin. Il permettrait au Royaume-Uni de rester dans une zone de libre-échange sans subir les contraintes du marché unique. Ce traité pourrait ainsi dissuader les États-membres à poursuivre le processus d'intégration dans l'Union. Il n'est pas improbable que la discussion de ce projet de traité s'enlise un peu afin qu'au mois de juin les partisans du « NON à l'Europe » n'aient pas la possibilité de s'en servir. De toute façon, compte tenu des délais de ratification, les Britanniques devraient de toute façon engager une discussion avec l'Union européenne pour trouver des solutions pratiques (adhésion à l'Espace Economique Européen).

Une diminution de 1,4 % du commerce entre les pays membres de l'Union est attendue d'ici à 2025 de 2 % dans le secteur industriel et de 3 % dans le secteur agricole tandis que l'extra-communautaire augmenterait respectivement de 9 % et 7 % (CEPII, 2013).

L'accord pourrait, par ailleurs, générer 1,08 million d'emplois aux Etats-Unis, 400 203 emplois au Royaume-Uni, 181 000 emplois en Allemagne, 143 000 emplois en Espagne et 141 000 emplois en Italie. La France n'arriverait qu'en 6^{ème} position avec 121 566 emplois créés.

Plusieurs conflits entre les parties demeurent. Les négociateurs européens tentent de maintenir certaines barrières non tarifaires dans le secteur agricole, en particulier, les mesures sanitaires et phytosanitaires. Les Européens utilisent de telles barrières notamment pour interdire les OGM ou encore les bœufs aux hormones. L'autre point de désaccord provient de l'utilisation par les Européens des droits de propriété intellectuelle pour protéger les indications géographiques. Il s'agit de restrictions dans l'utilisation de noms génériques pour produits alimentaires (Camembert, Bordeaux par exemple) bénéficiant de labels protégés.

Le règlement des conflits génère de nombreux débats. Afin d'éviter un dispositif privé, il a été convenu d'instituer un système juridictionnel public des investissements, composé d'un tribunal de première instance et d'une cour d'appel. Par ailleurs, la Commission de Bruxelles travaille également avec d'autres pays, à la création d'une juridiction internationale permanente des investissements, qui devrait remplacer tous les autres mécanismes de règlement des différends.

Plusieurs ONG reprochent aux négociateurs le manque de transparence de la négociation ainsi que les risques d'abaissement des niveaux de protection sociale et environnementale. Sur le manque de transparence, la Commission européenne a décidé de réagir en fournissant de nombreuses données concernant les négociations. Par ailleurs, la Commissaire européenne, Cecilia Malmström, et le représentant américain au commerce extérieur, Michael Froman, ont annoncé, le 20 mars 2015, l'exclusion des services publics des accords commerciaux entre les États-Unis et l'UE.

La signature de ce traité transatlantique est sujette à beaucoup d'interrogations. Est-ce que cela signifie la fin des grands cycles de négociations multilatérales ou est-ce qu'après l'échec du cycle de Doha, cela permet de relancer le processus de développement du libre-échange ? L'Organisation Mondiale du Commerce espère que les deux grands traités, pacifique et atlantique, faciliteront la diffusion des bonnes pratiques et réduiront les tentations protectionnistes qui se font jour.

Spécial Salon de l'Agriculture : la France reste une grande puissance agricole

La France reste une grande puissance agricole même si ses excédents commerciaux ont tendance à fondre. Avec 72,7 millions de tonnes récoltées, la France est, en effet, restée de loin le plus gros producteur de céréales au sein de l'Union européenne. Elle assure 22 % de la production européenne de céréales qui s'est élevée à 331,7 millions de tonnes en 2014.

En termes de valeur, les céréales représentent, dans l'UE, 13 % de la production agricole totale et 25 % de la production végétale. La production de céréales en hausse par rapport à la moyenne à long terme, malgré une diminution de la surface cultivée. Sur une plus longue période, la production de céréales dans l'UE a varié entre un point bas de 253 millions de tonnes en 2003 (année de forte sécheresse) à un pic de plus de 330 millions de tonnes en 2014 (année aux conditions météorologiques très favorables). Par rapport à la moyenne sur la période 2000-2012, la production céréalière de l'UE a été supérieure de 15,2 % en 2014, alors que la surface cultivée était 5 % inférieure. En ce qui concerne la France, la production moyenne entre 2000 et 2012 était de 65 millions de tonnes. L'année 2014 avec près de 73 millions de tonnes est donc un bon cru.

Parmi les autres grands producteurs européens de céréales figurent l'Allemagne (52,0 millions de tonnes), la Pologne (31,9 millions de tonnes), le Royaume-Uni (24,5 millions de tonnes), la Roumanie (22,1 millions de tonnes), l'Espagne (20,6 millions de tonnes) et l'Italie (19,4 millions de tonnes).

La France est également en tête des classements européens pour les bovins. En 2014, le cheptel bovin de l'Union européenne comptait 88,4 millions d'animaux. Avec quelque 19 millions de têtes, la France comptait un peu plus de 1 bovin sur 5 dans l'Union (22 % du total), devant l'Allemagne (14 %), le Royaume-Uni (11 %), l'Irlande, l'Espagne et l'Italie (7 % chacun).

Avec 84,2 millions de têtes, la population d'ovins dans l'Union était, en 2014, pratiquement identique à celle des bovins. Plus d'un mouton sur 4 (27 %) dans l'UE était élevé au Royaume-Uni, qui totalisait 23 millions d'ovins. Il était suivi de loin par l'Espagne (18 %), la Roumanie et la Grèce (11 % chacune)

Pour les porcins, l'Allemagne (28,3 millions de porcs, soit 19 % du total de l'UE) et l'Espagne (26,6 millions, soit 18%) étaient, de loin, les deux États membres comptabilisant le plus grand nombre de porcs dans l'UE. Sur les 148,3 millions de porcins que comptait l'UE, plus d'un tiers se situaient dans ces deux États membres. En termes de valeur, porcins, bovins et ovins représentent, dans l'UE, 17% de la production agricole totale et 42 % de la production animale.

L'excédent des échanges agro-alimentaires a atteint, selon le Ministre de l'Agriculture, en 2015, 9,4 milliards d'euros en progression de 297 millions par rapport à 2014 marquant un arrêt dans sa dégradation. L'excédent est de 2,9 milliards au sein de l'Union européenne et de 6,5 milliards d'euros en-dehors de l'Union Européenne. La France est déficitaire pour les produits transformés à l'intérieur de l'Europe. Au niveau mondial, les deux tiers de l'excédent sont néanmoins générés par ces produits transformés (+6,7 milliards d'euros). L'exportation des céréales s'élève à plus de 8 milliards d'euros et dégage un excédent de 6,6 milliards d'euros. En revanche, la France est déficitaire pour les fruits et légumes, à hauteur de 2,8 milliards d'euros. Les boissons permettent de dégager un excédent commercial de 11,3 milliards d'euros dont 7,6 milliards d'euros au titre des vins et champagnes.

LE COIN DES TENDANCES

Spécial Salon de l'Agriculture : l'agriculture digitale est en marche

Les agriculteurs français sont de plus en plus connectés tant pour la gestion administrative de leur exploitation que pour l'organisation de leur production. Le recours à des systèmes d'échanges d'information n'est pas nouveau. En 1986 avait été créée, Guillaume Tel, la première banque de données agricoles télématique consultable par le Minitel. Cette banque de données permettait d'accéder à la météo, aux cours des marchés et à des informations pratiques.

Près de 80 % des exploitants utilisent quotidiennement Internet pour des motifs professionnels. 76 % suivent des sites spécialisés en matière de météo. 69 % des agriculteurs utilisent les réseaux sociaux pour se renseigner ou pour obtenir des conseils. 71 % gèrent également leurs relations avec leurs distributeurs par Internet. Depuis 2008 et TelePAC, 90 % des exploitants agricoles gèrent leurs dossiers d'aides européennes par Internet.

Au-delà des usages classiques d'Internet, le digital commence à envahir le monde agricole et à révolutionner les techniques de production.

La multiplication des drones agricoles

Ainsi, les agriculteurs recourent de plus en plus aux drones qui offrent des capacités de visualisation des parcelles plus précises que celles offertes par les satellites. Grâce à des logiciels spécifiques, ils peuvent, en temps réel, obtenir des données sur la quantité d'azote et sur la biomasse sèche permettant de doser finement les intrants nécessaires.

La vidéosurveillance intelligente

Les agriculteurs recourent également à la vidéo surveillance intelligente. Grâce à un traitement algorithmique des images, les exploitants peuvent être informés en temps réel d'anomalies ou être alertés sur des moments clés de la production (plans nécessitant d'être taillés, lancement de la récolte).

Des capteurs de l'étable au champ

Les capteurs se multiplient tant pour la production végétale que pour la production animale. Les capteurs peuvent mesurer la température, le taux d'humidité. Ils peuvent également servir à établir un diagnostic personnalisé automatisé. Leur utilisation est une source importante d'économie des ressources. Ainsi, en Espagne, les vignerons ont réduit de 20 % l'usage des pesticides en installant des capteurs tout en augmentant la production de 15 %. L'irrigation connectée se développe rapidement en raison des impératifs de protection de la ressource et d'amélioration des rendements. Les systèmes de détection (capteurs, drones ou vidéo) sont de plus en plus reliés à des logiciels de traitement et d'aide à la décision.

Les robots agricoles

Les exploitations agricoles n'échappent pas à l'arrivée des robots des imprimantes 3D. 3 800 robots de traite sont installés en France. Ils devraient être à plus de 7000 en 2017. Ces robots tout en trayant de manière automatique fournissent de très nombreuses données facilitant le suivi sanitaire du cheptel. Les étables connectés et automatisés permettent de personnaliser l'alimentation et d'améliorer la productivité. 7 % des élevages sont déjà équipés. 12 % des éleveurs sont également dotés de systèmes de surveillance automatique pour le vêlage. Ce taux est de 24 % chez les moins de 35 ans. La géolocalisation des animaux se développe par ailleurs. Les imprimantes 3D permettent aux exploitants de réparer en temps réel leur équipement sans attendre la livraison d'une pièce...

Cette digitalisation de l'agriculture pose le problème de la couverture Internet en milieu rural. Aujourd'hui, les parcelles doivent être connectées ce qui suppose d'éradiquer les zones blanches ou de mettre en place des réseaux spécifiques. La question de la formation des exploitants aux nouvelles techniques numériques et celle liée aux coûts des équipements se posent. La digitalisation change le métier des exploitants qui sont de plus en plus des gestionnaires de solutions, des gestionnaires de leur production...

Spécial Salon de l'Agriculture : le big data a-t-il pris possession de l'agriculture ?

Le big data envahit de plus en plus les champs, les prairies et les étables. Les tracteurs, les machines à traire, l'irrigation... sont connectés et transmettent en temps réel de l'information concernant la nature des sols, le taux d'humidité, la qualité du lait ou des vaches... Chaque exploitation tend à devenir un laboratoire d'analyses. Au niveau des élevages, les derniers robots peuvent, en effet, pour chaque bête donner la colorimétrie du lait, sa conductivité, le débit et la quantité de lait, le taux de progestérone, le taux d'urée, les corps cétoniques... En fonction de ces informations, l'exploitant peut connaître l'état de santé de son cheptel et le montant des revenus potentiels. Ces données sont transmises aux entreprises ayant fourni les matériels ou les logiciels. A partir du moment où elles sont transmises, elles n'appartiennent plus à l'agriculteur. Le rapport de force est défavorable au producteur car la seule valeur de ces données provient de leur agrégation qui permettra d'établir des modèles.

Les données relatives au secteur agricole ne sont pas soumises au contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) car elles ne sont pas assimilables à des données personnelles. Certains réclament l'instauration d'un cadre juridique européen. Cette revendication est la conséquence de la montée en puissance des entreprises américaines comme John Deere et Monsanto sur ce terrain. Le développement de plateformes américaines et internationales est perçu comme une perte de souveraineté. Certains craignent que les modèles développés par les firmes privées ne soient pas conformes aux intérêts européens. Il n'en demeure pas moins que de plus en plus d'agriculteurs passent par les services de ces entreprises privées pour améliorer leur productivité en particulier en ce qui concerne la gestion des entrants et de l'irrigation.

Facebook, la petite entreprise de Mark Zuckerberg se porte bien

En 2015, le chiffre d'affaires de Facebook a atteint près de 18 milliards de dollars en progression de 44 % par rapport à 2014. Le bénéfice net est passé de 2,94 à 3,69 milliards de dollars.

Chaque jour, plus d'un milliard d'internautes se connectent à Facebook. Chaque mois, ce sont près de 1,6 milliard de personnes qui se rendent sur leur page. La progression, en 2015, a été respectivement de 17 et de 14 %. Sur le dernier trimestre 2015, la croissance a été surtout portée par l'Asie-Pacifique. Il est à noter qu'en Amérique du Nord, la plateforme serait presque arrivée à saturation avec un gain de seulement de 2 millions d'utilisateurs contre un gain de plus de 11 millions pour l'Asie-Pacifique.

Le mobile s'impose comme le moyen numéro un pour se connecter à Facebook. Ainsi, 52 % des utilisateurs n'y accèdent que par leur mobile ou leur tablette. Sur un mois, 90 % des utilisateurs ont, au moins une fois, utilisé leur smartphone pour se connecter au réseau.

95 % des recettes de Facebook sont issues de la publicité. En connaissant tout ou presque de ses abonnés, Facebook vend très cher ses données et ses espaces ciblés de publicité. Tout utilisateur de Facebook aux Etats-Unis ou au Canada rapporte 12,89 dollars. Ce gain est de 4,5 dollars pour un utilisateur européen et de 1,59 dollar pour celui résidant en Asie-Pacifique. Le gain moyen est de 3,73 dollars. Les 220 millions d'utilisateurs mensuels d'Amérique du Nord représentent 13 % de l'audience du site mais assurent plus de 50 % de ses revenus. L'Europe est le deuxième marché, en forte progression, + 40 % en un an. Ce sont les nouveaux espaces de conquête comme l'Afrique et l'Amérique Latine qui connaissent des taux de progression des recettes supérieurs à 50 %.

Facebook a moins optimisé sa situation fiscale que les autres plateformes. Ainsi son taux moyen d'imposition se situe entre 37 et 45 % quand Apple est à 25 %. Facebook a reversé sous forme d'impôts et de taxes près d'un milliard de dollars en 2015.

La guerre des plateformes entraînera-t-elle la fin de la télévision de papa ?

La monde est à l'achat de contenu : Apple, Amazon, YouTube ou Facebook, Netflix investissent dans le streaming, dans les vidéos...Ainsi, Amazon, connu pour être le plus grand hypermarché du monde a investi en 2015 plus de 3 milliards de dollars pour acquérir du contenu musical et de la vidéo. Amazon avec « Prime Video » entend concurrencer Netflix qui est devenu le champion incontesté des séries. L'objectif est de fidéliser les utilisateurs et d'éviter leur fuite vers d'autres plateformes. En outre, les plateformes s'adaptent aux changements de comportement des ménages. Ces derniers consomment de plus en plus de services et de loisirs.

Par ailleurs, dans les pays occidentaux, les plateformes ne sont pas loin d'être à maturité. La bataille de la fidélisation est importante afin de conserver ses parts de

marchés en matière de publicité. Par ailleurs, le streaming offre des ressources récurrentes appréciables..

Cette réorientation vers le contenu des grandes plateformes peut avoir à terme des conséquences sur l'organisation des médias. Ainsi, les télévisions traditionnelles qui n'ont pas investi dans les réseaux semblent devoir être confrontés à une concurrence croissante qui pourrait remettre en cause leur modèle. La publicité se dirige de plus en plus vers le digital au détriment de la télévision, de la radio et de la presse écrite. Le rapprochement de TF1 et d'Orange prouve que les lignes sont en train de bouger.

En France, la position de Canal + est de plus en plus fragile et a enregistré des pertes de plus de 250 millions d'euros en 2015. Reposant sur un système d'abonnement spécifique, la chaîne doit gérer un parc de décodeurs avec une faible dimension internationale. La signature d'un éventuel accord d'exclusivité avec son concurrent dans le domaine sportif, beIn Sport donnerait une bouffée d'oxygène sans pour autant régler les problèmes structurels auxquels est confrontée la chaîne payante. Il faudra néanmoins que Canal + obtienne l'accord de l'autorité de la concurrence. Par ailleurs, sur les droits sportifs, Altice Media (SFR, Numéricable, Groupe Express...) devrait devenir un acteur majeur.

AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Samedi 27 février

A Paris, Salon de l'agriculture (jusqu'au 6 mars)

Dimanche 28 février

Au Japon, il faudra suivre la **production industrielle** et les ventes de détail du mois de janvier. La production industrielle pourrait avoir enregistré un rebond de plus de 3 %.

Lundi 29 février

Au Japon, seront communiquées les **misés en chantier et les commandes de construction** du mois de janvier.

En Allemagne, seront publiées les **ventes de détail** du mois de janvier. Sur un an, la hausse pourrait être de 0,8 %

En Italie, il faudra suivre l'**indice des prix à la consommation** du mois de février.

Pour la zone euro, sera publié le **taux d'inflation de février**. Il devrait être de 0,1 % en rythme annuel.

En Grèce, seront publiés les **ventes au détail** du mois de décembre et le **taux de croissance** du 4^{ème} trimestre.

Le **taux de croissance du PIB du 4^{ème} trimestre** sera rendu public pour le Portugal.

Aux Etats-Unis, seront communiquées les **promesses de ventes de maisons** du mois de janvier.

Au Japon, seront publiés le **taux de chômage et la dépense totale des ménages** du mois de janvier.

Mardi 1^{er} mars

Les indices « **PMI manufacturier** » du mois de février seront rendus publics pour la Chine, le Japon, l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Union européenne, le Royaume-Uni, le Canada et les Etats-Unis.

En France, seront publiées les **immatriculations automobiles** de février

En Allemagne, il faudra regarder le **taux de chômage** du mois de février. Il devrait se maintenir à 6,2 % comme en janvier.

En Italie, sera communiqué le **taux de chômage** du mois de janvier.

Le **taux de chômage** sera également connu pour **la zone euro**. Il devrait rester stable à 10,4 %.

Le **taux de chômage** du mois de décembre et le **PIB du 4^{ème} trimestre** seront rendus publics pour **le Canada**.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre l'**indice Redbook du mois de février** et les **dépenses de construction** du mois de janvier. Seront également communiqués les **ventes de voitures** du mois de février et les **stocks de pétrole brut** hebdomadaires.

Mercredi 2 mars

En **Suisse**, sera communiqué le **PIB du 4^{ème} trimestre**. A Genève, il faudra suivre l'**ouverture du salon de l'automobile**.

En **Espagne**, les **résultats du chômage** au mois de février seront connus.

Pour le **Royaume-Uni**, le **PMI construction** du mois de février sera rendu public.

L'**Agence internationale de l'énergie** rendra publique les **variations de stock de pétrole** au 26 février.

Judi 3 mars

Les **indices PMI des services** seront communiqués pour **la Chine, l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne, la zone euro, le Royaume-Uni et les Etats-Unis**.

En **France**, seront publiés les **résultats du chômage** du 4^{ème} trimestre.

Pour **la zone euro**, seront rendues publiques les **ventes de détail** du mois de janvier.

Vendredi 4 mars

En **France**, seront communiquées **la balance commerciale, les exportations et les importations** du mois de janvier.

En **Italie**, les **résultats du PIB** (4^{ème} trimestre 2015) seront communiqués.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre le **taux de chômage, le revenu horaire moyen et le taux de participation au marché du travail** du mois de février. Le taux de chômage devrait rester stable à 4,9 %. Le taux de participation était de 62,7 %. Sera également communiquée **la balance commerciale** du mois de janvier.

La Lettre Economique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson
Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorello.fr

Pour ton contact et correspondance

- Par téléphone : 06 03 84 70 36
- Par email : phcrevel@lorello.fr
- Adresse : LORELLO ECODATA – 7, rue Falguière – 75015 Paris

Abonnement : à adresser à phcrevel@lorello.fr

Je m'abonne à La Lettre Eco de Lorello Ecodata pour un an : 52 numéros de la lettre

Un lecteur : 750 euros TTC

De 2 à 10 lecteurs : 1 300 euros TTC

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Pour garantir une mise en place rapide de votre abonnement, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'ensemble des informations demandées.

Adresse de facturation

Nom -----
Prénom -----
Fonction: -----
Organisme: -----
Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----
Pays
Tél.: -----
E-mail:-----

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECODATA

Virement bancaire

SARL LORELLO ECODATA

IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 / BIC : BNPAFRPPNIC